



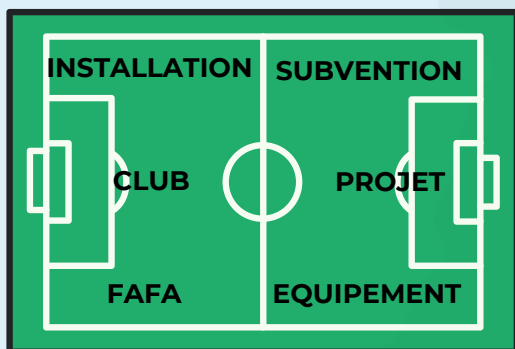
F.A.F.A ALSACIEN

Cahier des Charges

Contexte

Soucieux d'apporter une aide aux clubs pour des projets non éligibles par le FAFA (Fond d'Aides au Football Amateur), le Comité directeur du District Alsace de Football a décidé de créer le **FAFA Alsacien**.

Mots-clés



Modalités de traitement

- Dossier à déposer auprès du District.
 - Une commission analysera et fera un retour.
 - Après réalisation du projet, le **CLUB** enverra la **FACTURE AQUITTEE** au District qui versera sa quote-part au club.

Principes de financement

Le **CLUB** est porteur du projet.

Le club dépose une demande via PASS-D dans laquelle, il expose la nature du projet, les modalités de financement et indique le montant sollicité. Il joindra un **DEVIS** ainsi que **l'ENGAGEMENT ÉCRIT** de la commune pour les projets nécessitant un financement tripartite.

Pour les projets ayant un objectif d'entretien ou d'amélioration des installations et du matériel à disposition, le financement devra être **TRIPARTITE : club, commune, District**.

Pour les projets consistant à améliorer la qualité d'accueil du club (mobilier) ou le travail des bénévoles (électroménager) le financement devra être **BIPARTITE : entre le club et le District**



FAFA Alsacien

Projets finançables

Pour que les projets soient **FINANCABLES**, les clubs devront être à jour de leur **PAIEMENTS** auprès des instances.

Le **COÛT MINIMAL** d'un projet est fixé à **1500€** (1000€ pour l'achat d'électroménager)

Pour les **FINANCEMENTS TRIPARTITE (Commune - Club - District)** :

- **Entretien des installations** : achat de tondeuse, débroussailleuse ou autre matériel visant à l'amélioration des installations. Aide du District fixée à

30% et plafonnée à 2500€

- **Achat ou remplacement d'équipements sportifs** : buts pour football à 8 rabattables et fixes, achats de filets - achat de matériel pédagogique (autre que de base)
- S'agissant d'un équipement communal, le projet sera porté par la commune. Aide du District fixée à

30% et plafonnée à 1000€

Pour les **FINANCEMENTS BIPARTITE (Club - District)** :

- **Achat d'équipement électroménager** : lave vaisselle, lave linge, sèche linge.... visant à améliorer le travail des bénévoles. Aide du District fixée à

50% et plafonnée à 1000€

- **Achat de mobilier pour le club house, vestiaire** : tables, bancs, chaises, tableaux pour vestiaires, pommeaux de douches ou autre visant à améliorer la convivialité et/ou le confort des usagers. Aide du District fixée à

30% et plafonnée à 1000€



Projets NON finançables

Le District ne financera pas les différents projets portant sur :

- Tous les projets **éligibles Fafa National**
- Le **matériel pédagogique** de base
- Les **équipements audio/vidéo**
- Les **abonnements** internet
- Les projets de **voyage à visée sportive**
- **Les buts mobiles non fixés**

Date de validité

- Année sportive